

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 49
Nombre de votants : 48

Date de la convocation : 12 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JUILLOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Alice KROUCH Sylvie DELLENBACH Marc CUNY Christiane JANEL Alain PFISTER Philippe VERLET Isabelle AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe BRUNISSEN Christophe BONEL Nicolas HEROS-JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE Didier SIEFFER Thierry Eddy MALAISE Séverine BANEAU Bernard MATHIS GIROLD Marc WOLF Nadège MANGENET Romain HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélie JEROME Alain GRISNAUX Monique LOUX Ervain REEB Bruno PARTHONNEAU Jean-Luc KLEINMANN Christine PARENTHOINE Camille FRANTZ Théania ROBERT BIERRY Sabine MAITRE D'HOTEL Sandy

Avaient donné procuration : HAZEMANN Guy (à Maurice GUIDAT) BATT Jean-Louis (à Jean-Bernard PANNEKOECKE) WIGISHOFF Natacha (à Christophe BRUNISSEN) DELLA-PINA Lucien (à Karin WEBER) GUILLOTIN Olivia (à Bruno REEB) FERRY Alain (à Sandy MAITRE D'HOTEL)

Excusés : IBARS Gilbert

Suppléants présents :

JAUDON Yves FAUTRA Vanessa GROSHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond WEBER Karin MASSON Michel MATTERN Yves MATHIS Jean-Marc HUMBERT Jean-Paul

Suppléants excusés : HAUSCHKA Philippe SCHEPPLER Christian SCHEPPLER François TOULZA Véronique

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-LEIPELT Audrey STUDER Tom SPACH Jean-Sébastien LAUMOND Bertrand KRUTH Fabien MARCHALL Juliette OBERLE Léa KAMINSKE

FONDS DE SOUTIEN INTERCOMMUNAL AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

VU l'article L5214-16-V du CGCT,

Il est proposé au Conseil de Communauté de reconduire un fonds de solidarité intercommunal afin d'encourager la mise en œuvre par les communes d'investissements structurants, et de soutenir plus particulièrement les projets liés à la transition écologique et le tourisme durable.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un fonds de soutien intercommunal aux investissements communaux selon les modalités fixées dans le règlement ci-joint.

DECIDE d'affecter à ce fonds de soutien un budget d'1 560 000 euros sur 6 ans, soit 260 000 euros par an

DECIDE que ce fonds sera géré budgétairement sous forme d'autorisation d'engagement/crédits de paiement

Conforme au registre,
Schirmeck, le 20 octobre 2026

La secrétaire
Monique GRISNAUX



Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE.



Délibération certifiée exécutoire

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 49
Nombre de votants : 48

Date de la convocation : 12 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JUILLOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Alice KROUCH Sylvie DELLENBACH Marc CUNY Christiane JANEL Alain PFISTER Philippe VERLET Isabelle AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe BRUNISSEN Christophe BONEL Nicolas HEROS-JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE Didier SIEFFER Thierry Eddy MALAISE Séverine BANEAU Bernard MATHIS GIROLD Marc WOLF Nadège MANGENET Romain HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélia JEROME Alain GRISNAUX Monique LOUX Ervain REEB Bruno PARTHONNEAU Jean-Luc KLEINMANN Christine PARENTHOINE Camille FRANTZ Théania ROBERT BIERRY Sabine MAITRE D'HOTEL Sandy

Avaient donné procuration : HAZEMANN Guy (à Maurice GUIDAT) BATT Jean-Louis (à Jean-Bernard PANNEKOECKE) WIGISHOFF Natacha (à Christophe BRUNISSEN) DELLA-PINA Lucien (à Karin WEBER) GUILLOTIN Olivia (à Bruno REEB) FERRY Alain (à Sandy MAITRE D'HOTEL)

Excusés : IBARS Gilbert

Suppléants présents ;

JAUDON Yves FAUTRA Vanessa GROSHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond WEBER Karin MASSON Michel MATTERN Yves MATHIS Jean-Marc HUMBERT Jean-Paul

Suppléants excusés : HAUSCHKA Philippe SCHEPPLER Christian SCHEPPLER François TOULZA Véronique

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-LEIPELT Audrey STUDER Tom SPACH Jean-Sébastien LAUMOND Bertrand KRUTH Fabien MARCHALL Juliette OBERLE Léa KAMINSKE

TRAME VERTE ET BLEUE : PROGRAMME 2027-2030

VU la délibération du conseil de communauté de communes de la vallée de la Bruche en date du 20 mars 2023

VU la démarche Trame Verte et Bleue engagée par la Communauté de communes de la vallée de la Bruche depuis 2018 et le programme d'actions mis en œuvre depuis 2024,

VU le bilan des actions menées et les enjeux identifiés pour la poursuite de la démarche à l'échelle intercommunale,

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre la dynamique engagée et de préparer un nouveau programme d'actions Trame Verte et Bleue pour la période 2027-2029,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le principe de poursuivre l'animation et la coordination de la démarche Trame Verte et Bleue à l'échelle des 26 communes de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche pour la période 2027-2029 ;

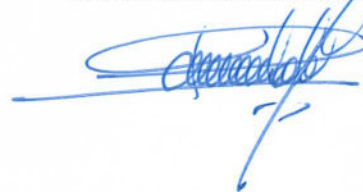
- **D'APPROUVER** le principe de reconduire le poste d'animateur-coordonateur du programme TVB, en lien direct avec l'ensemble des partenaires et des projets engagés sur le territoire, pour la période 2027-2029 ;
- **D'AUTORISER** l'élaboration du programme d'actions 2027-2029 en lien avec les communes, les partenaires techniques et les partenaires financiers ;
- **DE SOLLICITER** les aides prévues dans le cadre de l'AMI TVB coordonné par la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la DREAL pour le poste de coordination et le programme d'actions (dépôt mars 2027) ;
- **DE PRÉCISER** que le programme d'actions définitif, ainsi que ses modalités de mise en œuvre et son plan de financement, feront l'objet d'une **seconde délibération du Conseil communautaire une fois finalisés et préalablement à leur dépôt auprès des financeurs** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à poursuivre les démarches nécessaires à la préparation de ce programme et à solliciter les partenaires financiers concernés.

Conforme au registre,
Schirmeck, le 20 octobre 2026

La secrétaire
Monique GRISNAUX



Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE.



Délibération certifiée exécutoire

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante :

<https://www.telerecours.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 49
Nombre de votants : 48

Date de la convocation : 12 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JUILLOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Alice KROUCH Sylvie DELLENBACH Marc CUNY Christiane JANEL Alain PFISTER Philippe VERLET Isabelle AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe BRUNISSEN Christophe BONEL Nicolas HEROS-JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE Didier SIEFFER Thierry Eddy MALAISE Séverine BANEAU Bernard MATHIS GIROLD Marc WOLF Nadège MANGENET Romain HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélie JEROME Alain GRISNAUX Monique LOUX Ervain REEB Bruno PARTHONNEAU Jean-Luc KLEINMANN Christine PARENTHOINE Camille FRANTZ Théania ROBERT BIERRY Sabine MAITRE D'HOTEL Sandy

Avait donné procuration : HAZEMANN Guy (à Maurice GUIDAT) BATT Jean-Louis (à Jean-Bernard PANNEKOECKE) WIGISHOFF Natacha (à Christophe BRUNISSEN) DELLA-PINA Lucien (à Karin WEBER) GUILLOTIN Olivia (à Bruno REEB) FERRY Alain (à Sandy MAITRE D'HOTEL)

Excusés : IBARS Gilbert

Suppléants présents :

JAUDON Yves FAUTRA Vanessa GROSHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond WEBER Karin MASSON Michel MATTERN Yves MATHIS Jean-Marc HUMBERT Jean-Paul

Suppléants excusés : HAUSCHKA Philippe SCHEPPLER Christian SCHEPPLER François TOULZA Véronique

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-LEIPELT Audrey STUDER Tom SPACH Jean-Sébastien LAUMOND Bertrand KRUTH Fabien MARCHALL Juliette OBERLE Léa KAMINSKE

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL HAUTE-BRUCHE

Par délibération du 04 mai 2026, le conseil communautaire a désigné Laurent BERTRAND représentant titulaire de la communauté de communes au conseil d'administration du lycée professionnel Haute-Bruche à Schirmeck.

Le délégué suppléant restait à désigner après les élections municipales de Rothau.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame BANEAU Séverine représentant suppléant de la communauté de communes de la vallée de la Bruche au conseil d'administration du lycée professionnel Haute-Bruche à Schirmeck

Conforme au registre,
Schirmeck, le 20 octobre 2026

La secrétaire
Monique GRISNAUX



Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE.



Délibération certifiée exécutoire

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 49
Nombre de votants : 48

Date de la convocation : 12 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JUILLOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Alice KROUCH Sylvie DELLENBACH Marc CUNY Christiane JANEL Alain PFISTER Philippe VERLET Isabelle AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe BRUNISSEN Christophe BONEL Nicolas HEROS-JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE Didier SIEFFER Thierry Eddy MALAISE Séverine BANEAU Bernard MATHIS GIROLD Marc WOLF Nadège MANGENET Romain HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélie JEROME Alain GRISNAUX Monique LOUX Ervain REEB Bruno PARTHONNEAU Jean-Luc KLEINMANN Christine PARENTHOINE Camille FRANTZ Théania ROBERT BIERRY Sabine MAITRE D'HOTEL Sandy

Avait donné procuration : HAZEMANN Guy (à Maurice GUIDAT) BATT Jean-Louis (à Jean-Bernard PANNEKOECKE) WIGISHOFF Natacha (à Christophe BRUNISSEN) DELLA-PINA Lucien (à Karin WEBER) GUILLOTIN Olivia (à Bruno REEB) FERRY Alain (à Sandy MAITRE D'HOTEL)

Excusés : IBARS Gilbert

Suppléants présents :

JAUDON Yves FAUTRA Vanessa GROSHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond WEBER Karin MASSON Michel MATTERN Yves MATHIS Jean-Marc HUMBERT Jean-Paul

Suppléants excusés : HAUSCHKA Philippe SCHEPPLER Christian SCHEPPLER François TOULZA Véronique

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-LEIPELT Audrey STUDER Tom SPACH Jean-Sébastien LAUMOND Bertrand KRUTH Fabien MARCHALL Juliette OBERLE Léa KAMINSKE

DESIGNATION COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par délibération du 21 décembre 2015, la communauté de communes de la vallée de la Bruche a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2016.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 1650A du code général des impôts, une Commission intercommunale des impôts directs doit être installée.

Cette commission se substitue à la Commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la communauté de communes en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels (articles 1504, 1505 et 1517 du Code général des impôts).

La CIID comprend, outre le président de la communauté de commune, qui en assure la présidence, dix commissaires et 10 suppléants, en nombre double, soit 40 personnes (article 1650A du CGI).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les personnes suivantes comme représentants de la communauté de communes à la CIID

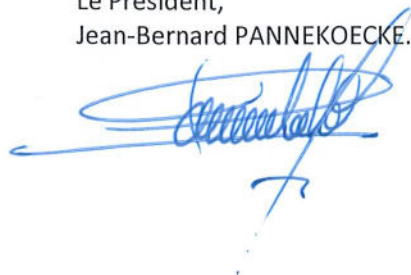
Titulaire		Suppléant
1.	Jean-Bernard PANNEKOECKE	21. Christiane CUNY
2.	Christine KLEINMANN	22. Camille PARENTHOINE
3.	Christophe BRUNISSEN	23. Jean-Louis BATT
4.	Jean-Luc PARTHONNEAU	24. Aurélia FLAUS
5.	Laurent BERTRAND	25. Alain JEROME
6.	Philippe REMY	26. Hubert HERRY
7.	Murielle LANGNER	27. Alain CUNY
8.	Bernard MATHIS	28. Séverine BANEAU
9.	Anne ZIMMERMANN	29. Bernard JUILLOT
10.	Monique GRISNAUX	30. Marc DELLENBACH
11.	Isabelle VERLET	31. Sylvie KROUCH
12.	Bruno REEB	32. Philippe PFISTER
13.	Maurice GUIDAT	33. Thierry SIEFFER
14.	Nicolas BONEL	34. Martine HEROS-JOURDAN
15.	Daniel BERNARD	35. Alain JANEL
16.	Marc GIROLD	36. Nadège WOLF
17.	Romain MANGENET	37. Gilbert IBARS
18.	Ervain LOUX	38. Alain FERRY
19.	Alice MOREL	39. Sandy MAITRE D'HOTEL
20.	Théania FRANTZ	40. Sabine ROBERT BIERRY

Conforme au registre,
Schirmeck, le 20 octobre 2026

La secrétaire
Monique GRISNAUX



Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE.



Délibération certifiée exécutoire

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 49
Nombre de votants : 48

Date de la convocation : 12 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JUILLOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Alice KROUCH Sylvie DELLENBACH Marc CUNY Christiane JANEL Alain PFISTER Philippe VERLET Isabelle AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe BRUNISSEN Christophe BONEL Nicolas HEROS-JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE Didier SIEFFER Thierry Eddy MALAISE Séverine BANEAU Bernard MATHIS GIROLD Marc WOLF Nadège MANGENET Romain HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélie JEROME Alain GRISNAUX Monique LOUX Ervain REEB Bruno PARTHONNEAU Jean-Luc KLEINMANN Christine PARENTHOINE Camille FRANTZ Théania ROBERT BIERRY Sabine MAITRE D'HOTEL Sandy

Avait donné procuration : HAZEMANN Guy (à Maurice GUIDAT) BATT Jean-Louis (à Jean-Bernard PANNEKOECKE) WIGISHOFF Natacha (à Christophe BRUNISSEN) DELLA-PINA Lucien (à Karin WEBER) GUILLOTIN Olivia (à Bruno REEB) FERRY Alain (à Sandy MAITRE D'HOTEL)

Excusés : IBARS Gilbert

Suppléants présents :

JAUDON Yves FAUTRA Vanessa GROSHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond WEBER Karin MASSON Michel MATTERN Yves MATHIS Jean-Marc HUMBERT Jean-Paul

Suppléants excusés : HAUSCHKA Philippe SCHEPPLER Christian SCHEPPLER François TOULZA Véronique

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-LEIPELT Audrey STUDER Tom SPACH Jean-Sébastien LAUMOND Bertrand KRUTH Fabien MARCHALL Juliette OBERLE Léa KAMINSKE

REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS NON CONSTATES AU TITRE D'EXERCICE CLOS

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment les dispositions relatives aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs ;
- VU l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs.
- VU l'état récapitulatif des immobilisations et des amortissements restant à régulariser, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion des travaux de fiabilisation de l'actif, il a été constaté que les amortissements afférents à certaines immobilisations n'avaient pas été comptabilisés, en tout ou partie, au titre d'exercices clos ;

CONSIDERANT que ces omissions constituent des erreurs sur exercices antérieurs et que les amortissements omis doivent être reconstitués selon les modalités prévues par l'instruction M57, sans incidence sur le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est constatée ;

CONSIDERANT que le montant total des amortissements à régulariser s'élève à 321 676,27€ , selon l'état détaillé annexé ;

CONSIDERANT que cette correction est réalisée par opération d'ordre non budgétaire, par mouvement du compte 1068 et du ou des comptes 28x concernés, sous réserve de la validation des éléments et des écritures avec le comptable public ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la régularisation des amortissements non constatés sur exercices antérieurs pour un montant total de 321 676,27€, concernant les immobilisations détaillées dans l'état annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER la régularisation par opération d'ordre non budgétaire, selon l'écriture de principe suivante, pour le montant arrêté après vérification de l'état annexé :

Compte	Sens	Montant
1068 — Excédents de fonctionnement capitalisés	Débit	321 676,27€
28x — Amortissements des immobilisations concernées	Crédit	321 676,27€

Les sous-comptes 28x seront précisés en fonction des immobilisations concernées. L'écriture définitive sera effectuée par le comptable public après contrôle de la concordance avec l'inventaire et l'état de l'actif, et vérification de la disponibilité du solde créditeur du compte 1068.

DE PRECISER que cette régularisation constitue une correction d'erreur sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire et qu'elle est sans incidence sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice en cours.

DE CHARGER Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au comptable public, accompagnée de l'état détaillé des immobilisations et des amortissements à régulariser.

Conforme au registre,
Schirmeck, le 20 octobre 2026

La secrétaire
Monique GRISNAUX



Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE.



Délibération certifiée exécutoire

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Effectif du conseil communautaire : 49
Nombre de conseillers en exercice : 49
Nombre de votants : 48

Date de la convocation : 12 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2026
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents :

JUILLOT Bernard ZIMMERMANN Anne MOREL Alice KROUCH Sylvie DELLENBACH Marc CUNY Christiane JANEL Alain PFISTER Philippe VERLET Isabelle AUBRY Sébastien GUIDAT Maurice REMY Philippe BRUNISSEN Christophe BONEL Nicolas HEROS-JOURDAN Martine CUNY Alain LANGNER Murielle BERNARD Daniel GRANDADAM Jean-Marie LAVIGNE Didier SIEFFER Thierry Eddy MALAISE Séverine BANEAU Bernard MATHIS GIROLD Marc WOLF Nadège MANGENET Romain HERRY Hubert SUBLON Jérôme BERTRAND Laurent FLAUS Aurélia JEROME Alain GRISNAUX Monique LOUX Ervain REEB Bruno PARTHONNEAU Jean-Luc KLEINMANN Christine PARENTHOINE Camille FRANTZ Théania ROBERT BIERRY Sabine MAITRE D'HOTEL Sandy

Avaient donné procuration : HAZEMANN Guy (à Maurice GUIDAT) BATT Jean-Louis (à Jean-Bernard PANNEKOECKE) WIGISHOFF Natacha (à Christophe BRUNISSEN) DELLA-PINA Lucien (à Karin WEBER) GUILLOTIN Olivia (à Bruno REEB) FERRY Alain (à Sandy MAITRE D'HOTEL)

Excusés : IBARS Gilbert

Suppléants présents :

JAUDON Yves FAUTRA Vanessa GROSHENS Elodie GRANDGEORGE Raymond WEBER Karin MASSON Michel MATTERN Yves MATHIS Jean-Marc HUMBERT Jean-Paul

Suppléants excusés : HAUSCHKA Philippe SCHEPPLER Christian SCHEPPLER François TOULZA Véronique

Assistaient à la réunion : Laurent HOLSTEIN-LEIPELT Audrey STUDER Tom SPACH Jean-Sébastien LAUMOND Bertrand KRUTH Fabien MARCHALL Juliette OBERLE Léa KAMINSKE

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE -- AVENANT A LA CONVENTION SUITE A UN CHANGEMENT D'OPERATEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission par voie écrite et par voie électronique des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 mars 2010 ;

VU la convention du 16 décembre 2012 relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, cosignée par la Préfecture du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ;

VU l'avenant n°1 à ladite convention en date du 10 avril 2018 décidant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux actes budgétaires ;

VU l'avenant n°2 à ladite convention en date du 10 avril 2018 décidant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux marchés publics ;

VU l'avenant n°3 à ladite convention en date du 23 juillet 2026 décidant la mutualisation de transmission électronique des documents budgétaires des associations foncières pastorales sur Actes budgétaires ;

Dans le cadre du protocole de transmission électronique des actes communautaires soumis au contrôle de légalité, un quatrième avenant doit être mis en œuvre, afin de tenir compte d'un changement d'opérateur de transmission.

En effet, il est proposé d'utiliser le certificat électronique issu du dispositif Berger-Levrault Echanges Sécurisés à compter de la signature de l'avenant n°4.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le changement d'opérateur de transmission via le portail Berger-Levrault Echanges Sécurisés.

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes administratifs, des actes budgétaires et des actes liés aux marchés publics soumis au contrôle de légalité via le portail Berger-Levrault Echanges Sécurisés.

AUTORISE le Président à signer électroniquement les actes télétransmis.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 portant changement d'opérateur de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, entre le représentant de l'Etat et la Communauté de Communes.

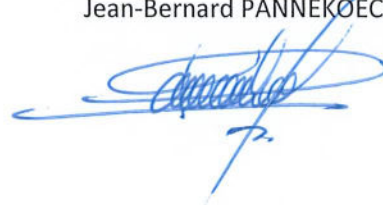
AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission, ainsi que tout avenant ultérieur.

Conforme au registre,
Schirmeck, le 20 octobre 2026

La secrétaire
Monique GRISNAUX



Le Président,
Jean-Bernard PANNEKOECKE.



Délibération certifiée exécutoire

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>